

million ni, ce qui est encore bien plus criminel, devant l'homicide d'un grand nombre de personnes. Après ce crime épouvantable, qui causa volontairement la mort de vingt-et-une personnes, on a vu des chefs ouvriers, non pas seulement entreprendre d'aider les inculpés à se défendre, ce qui est bien légitime, si on reste dans l'ombre, mais ameuter l'opinion pour entraver l'oeuvre de la justice, et recueillir des sommes tellement considérables qu'elles n'avaient évidemment pas pour unique fin de payer les frais ordinaires d'un simple procès. Nos ouvriers du Canada ont eu à fournir leur bonne part dans cette contribution, imposée par les chefs de la Fédération américaine du travail. Cette contribution considérable a pu paraître extraordinaire à quelques-uns, qui soupçonnèrent bien qu'elle n'avait pas précisément pour but d'aider la justice. Elle avait plutôt pour fin de mettre les coupables au-dessus de la justice. Or voici que malgré tous ces grands moyens, la situation de certains chefs ouvriers, impliqués dans ce crime ou dans ces crimes, est tellement compromise, menaçante de découvertes compromettantes, que les inculpés, probablement pour mettre un terme aux investigations, confessent leurs crimes et renoncent aux multiples espoirs et moyens de les céler davantage.

Nous comprenons l'ébahissement et l'indignation des braves ouvriers qui croyaient que l'argent qu'ils avaient déboursé était destiné à sauver des innocents, non à permettre aux coupables d'échapper à la justice. En somme il se trouve qu'une puissante organisation ouvrière se voit soupçonner d'avoir concouru au crime et ne peut échapper à la grave accusation de s'être engagée tout entière pour protéger les criminels qui avouent maintenant eux-mêmes leurs forfaits. C'est un rude coup porté au prestige de la Fédération américaine du travail et l'on comprend que les chefs en soient profondément affectés, en prévision surtout des conséquences qui peuvent suivre. Toute leur indignation n'arrivera pas cependant à effacer l'impression, assez justifiée, qu'ils restent, pour quelques-uns d'entre eux, impliqués dans le crime social commis à Los Angeles. Il n'est pas jusqu'à la circonstance des aveux qui ne fournissent contre eux une présomption, que la justice aura pour mission de renverser ou de confirmer. Il est certain que si les syndicats américains s'étaient précédemment maintenus dans les limites de la modération et de la justice, s'ils s'étaient bornés aux seules revendications économiques ou sociales, qui sont leur raison d'être, leur réputation serait bien facile à rétablir. Malheureusement ces unions sont trop souvent devenues des instruments presque aveugles aux mains de chefs turbulents et cupides, ambitieux et injustes. Ce